

*Initiatives ministérielles*

Monsieur le Président, la réduction proposée de 40 jours comprend la réduction des journées réservées au débat sur le Budget et au discours du Trône, deux sujets d'importance énorme pour l'ensemble des Canadiens.

Premièrement, le gouvernement demande à l'opposition de renoncer à deux des six journées consacrées au débat sur le Budget. Le Budget, nous le savons, monsieur le Président, est un des principaux moyens dont dispose le gouvernement pour dévoiler ses politiques économiques et sociales. L'exposé budgétaire indique à la population l'orientation économique générale que le gouvernement compte prendre.

Voilà, monsieur le Président, l'importance de l'exposé budgétaire. Ce qui est regrettable, c'est que la motion devant cette Chambre nous propose la réduction de six jours, que l'on a actuellement, à quatre jours réservés au débat sur l'orientation économique générale du gouvernement. Nous croyons que quatre jours de débat sur l'orientation économique et sociale du gouvernement est insuffisant. Le Budget nous démontre non seulement la politique économique que le gouvernement a l'intention de suivre, mais il y a aussi des changements fiscaux qui entrent en vigueur immédiatement après sa présentation. Alors, le Budget affecte les Canadiens immédiatement après sa présentation, grâce à plusieurs changements fiscaux. Il mérite donc plus que 3 p. 100 des jours de séance.

Monsieur le Président, en 1985, lors de la présentation du Budget et de la désindexation de la pension de la sécurité de la vieillesse, c'est en posant des questions à la Chambre et en débattant du Budget que l'on a réussi. Voilà l'importance du rôle du Parlement. C'est à ce moment-ci que l'on se rappelle l'importance du rôle du Parlement et qu'il faut être ici pour débattre des questions de l'heure. Et c'est dans ce Parlement que l'on a soulevé que la population se rendait compte que le gouvernement posait un geste injuste. La population est venue ici pour appuyer l'opposition et le gouvernement a fait volte-face et on a encore aujourd'hui les pensions de la sécurité de vieillesse indexées. Voilà l'importance d'avoir le temps nécessaire pour débattre de l'énoncé économique et social dans le Budget du gouvernement et d'avoir le temps nécessaire pour le faire.

Le gouvernement, encore une fois, limite le pouvoir des élus de le forcer à se défendre et à répondre à la population pour ses actes. Un gouvernement qui limite le pouvoir de l'opposition de l'interroger est la marque distinctive d'un gouvernement incapable de se défendre, un gouvernement qui a failli à la tâche et qui devrait démissionner.

Ce point devient encore plus évident quand on regarde l'effet de la réduction des jours de séance sur la période des questions orales. Et comme je le disais plus tôt, monsieur le Président, cette période des questions orales a justement forcé le gouvernement à changer une politique économique et sociale dans leur Budget, en 1985, qui aurait eu des conséquences néfastes pour les personnes âgées au pays. Donc, c'est important, parce quand on la réduit de 40 jours, il faut penser aussi que l'on aura 40 jours de moins de périodes de questions. Et si l'on considère le nombre des questions par jour, le gouvernement aura peut-être de 300 à 400 questions de moins par année que l'on pourrait poser dont il ne sera pas obligé de rendre compte, sans oublier aussi le nombre des ministres, pendant ces six ans et demi de pouvoir, qui ont dû démissionner à cause de la période des questions.

Donc, en voulant réduire le nombre de jours pour poser des questions à la période des questions, voilà que le gouvernement aussi, dans un sens, essaie de cacher son manque de fiabilité envers la population canadienne.

Un autre élément important que j'aimerais soulever concerne la révision de la structure des comités de la Chambre. La motion qui est devant nous présentement propose une nouvelle structure pour les comités de la Chambre. On nous propose le regroupement des comités permanents dans cinq différents secteurs. Chacun de ces secteurs serait composé de plusieurs comités permanents et deux comités législatifs. Cette nouvelle structure sera chapeautée ou gérée par un nouveau comité permanent connu sous le nom de Comité de la gestion de la Chambre. La structure proposée, monsieur le Président, exigera, de tous les partis de la Chambre, un haut degré de coopération. Et, comme vous le savez, ce ne sera pas facile à plusieurs occasions d'avoir une atmosphère de coopération et de confiance qu'il sera peut-être difficile de créer dans les circonstances que vit actuellement notre pays.

Les députés le savent, nous étions privés d'un fonctionnement normal des comités depuis septembre dernier, monsieur le Président. Vous n'avez qu'à demander à tous les députés des trois partis, et même aux indépendants, combien de comités siègent depuis septembre. Il y a toujours des prétextes, et, avec le contrôle de la majorité du gouvernement, on ne siège pas. Par exemple, on a dû forcer le gouvernement à nommer des présidents parce qu'il y avait des comités dont les présidents avaient démissionné, et le gouvernement ne voulait pas combler la présidence ce qui lui donnait un prétexte pour ne pas siéger. Donc, vous voyez dans quel état nous nous trouvons actuellement.

Alors j'espère, si on veut créer un climat de confiance, que tous les députés vont faire leur possible pour s'assurer que ce genre d'événements ne se reproduisent plus. Pour ce faire, monsieur le Président—et c'est là ma plus